



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Berce du Caucase : une nette amélioration au cours des 3 dernières années de lutte en Chaudière-Appalaches

Scott, 21 janvier 2025. – La lutte à la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches donne des résultats positifs après 3 années supplémentaires de lutte concertée. Les 9 organismes de bassins versants de la région constatent que leurs efforts portent fruit avec plus de 160 000 plants de berce du Caucase éradiqués entre 2022 et 2024, pour un total d'environ 418 000 plants depuis 2018.

Résultats positifs pour la deuxième phase du projet

Projet régional d'envergure, l'offensive mise sur la mise en commun des ressources des organismes de bassins versants pour une lutte intégrée contre la berce du Caucase. « C'est la démonstration éclatante que seul un projet de lutte concertée à l'échelle régionale peut donner un résultat contre une plante envahissante. À ma connaissance, la berce du Caucase est la seule plante exotique dont l'effectif recule au Québec », dit Claude Lavoie, professeur à l'Université Laval et spécialiste des plantes envahissantes.

Outre le nombre de plants éradiqués, d'autres statistiques sont encourageantes, dont le nombre de nouvelles colonies découvertes grâce aux signalements qui a été nettement moindre (40 entre 2022 et 2024, contre 412 entre 2018 et 2021).

Quant aux sites avec extinction présumée, ils sont en hausse d'année en année. En octobre 2024, les OBV comptaient 176 sites avec extinction présumée, sur un total de 745 sites. Un site est classé avec extinction présumée lorsqu'il n'y a aucun nouveau plant de berce du Caucase au cours des 3 derniers suivis. Il reste à confirmer que la berce est bien éradiquée sur ces sites, et à surveiller sa présence sur les autres sites jusqu'à extinction complète.

Citoyens toujours présents

Depuis 2019, la campagne de sensibilisation [Bye bye berce du Caucase](#) est au cœur des efforts pour inclure les citoyens dans la lutte. Lors de la 2e phase du projet, ils ont ainsi pu continuer de signaler la présence de berce du Caucase via le site web ou le numéro de téléphone unique. Certains signalements ont été faits sur les réseaux sociaux ou directement aux équipes sur le terrain. Tous les signalements reçus ont ensuite été distribués selon l'OBV responsable du territoire concerné. Un peu plus de 400 signalements ont été reçus au total. En moyenne, 20 % des signalements reçus confirmaient la présence de berce du Caucase, soit 1 signalement sur 5. À noter que certains signalements concernaient des sites déjà connus ou signalés.

Une lutte à continuer pour protéger le travail accompli

Malgré des résultats encourageants, certaines colonies demanderont encore plusieurs années d'efforts. « Chaque année de lutte permet d'épuiser le réservoir de graines au sol, mais la densité et l'étendue de certaines colonies, jumelées au nombre de colonies, exigent de continuer la lutte et de poursuivre les efforts. Si ces colonies sont laissées à elles-mêmes, le travail sera à recommencer à zéro, ce qui signifie plus de 1,5 million de dollars et 8 années perdues, » affirme Anne Allard-Duchêne, directrice de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean.

À propos de la berce du Caucase

La berce du Caucase peut mesurer de 2 à 5 mètres de hauteur et ses feuilles, atteindre 1,5 mètre de largeur et 3 mètres de longueur. À maturité, atteinte en 3 à 5 ans, la plante forme de grandes ombelles de fleurs blanches dès le mois de juillet. D'abord vertes, ses graines vont brunir lorsqu'elles deviendront matures. Un plant de berce du Caucase peut généralement produire de 15 000 à 20 000 graines, viables durant cinq à sept ans, d'où l'importance d'empêcher leur dispersion pour limiter la propagation de cette plante envahissante dangereuse.

Le danger provient de sa sève, incolore et indolore, qui peut causer des brûlures importantes au premier contact avec la peau. Ces brûlures surviennent dans les 24 à 48 heures après le contact, car la sève dite photo-toxique est activée par la lumière naturelle ou artificielle.

À propos des organismes de bassins versants de la Chaudière-Appalaches

L'Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches vise à contrôler et éradiquer cette plante exotique envahissante dangereuse pour la santé humaine et de l'environnement. Cette 2^e phase (2022-2025) a été financée par différents partenaires, de façon annuelle ou globale, soit par le Fonds d'appui au rayonnement des régions, administré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, par les 10 MRC de la Chaudière-Appalaches, le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, le ministère des Ressources naturelles, Hydro-Québec. La direction de la Santé publique du CISSS a contribué aux activités de sensibilisation et de communication portant sur les risques à la santé qui ont été réalisées dans le cadre de ce projet.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements :

Marine Gaumer
Chargée de projets en communication
COBARIC, OBV de la rivière Chaudière
C. marine.gaumer@cobaric.qc.ca

Véronique Brochu
Directrice générale
COBARIC, OBV de la rivière Chaudière
C. veronique.brochu@cobaric.qc.ca

Informations supplémentaires

Les 3 tableaux suivants présentent les statistiques de la première phase (2018-2022) et de la deuxième phase (2022-2025) du projet d'Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase, ainsi qu'un récapitulatif total, en prenant en compte les données disponibles sur la berce du Caucase avant la tenue du projet.

Les sites avec extinction présumée sont les sites dont aucun nouveau plant de berce du Caucase n'a été constaté au cours des 3 derniers suivis, sur une ou plusieurs années. Un suivi sera encore nécessaire dans les prochaines années.

Tableau 1. Statistiques sur l'Offensive régionale, phase 2, saison 2024

Nombre	Saison 2024	TOTAL
Nouvelles colonies	11	40
Interventions	418	1 234
Plants traités	59 245	161 940
Sites avec extinction présumée	181	-

Tableau 2. Statistiques sur la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches depuis 2018

Nombre	Avant 2018	2018-2022	2022-2025	TOTAL
Nouvelles colonies	468	412	40	920*
Interventions	-	2 041	1 234	3 275
Plants traités	-	255 860	161 940	417 800

* Dans le cadre du projet, 452 nouvelles colonies ont été découvertes (2018 à 2025). Même si elles n'ont pas été découvertes dans le cadre du projet, les 468 colonies connues avant le début du projet en 2018 ont fait l'objet de suivi pour éradiquer les plants.